

Sainte-Foy, le 21 mars 1960.

CANADA.
PROVINCE DE QUEBEC.
CITE DE SAINTE-FOY.

REGLEMENT " V-448 "

(Règlement "V-448" amendant le règlement
"V-267" Zone R-D-10.)

Il est proposé et unanimement résolu que
le Conseil ordonne et décrète par le présent règlement comme
suit:

1.- L'article 9 du règlement "V-267" tel
que déjà amendé est de nouveau amendé en y ajoutant l'alinéa sui-
vant:

"La destination de la Zone "R-D-10"
est changée et devient la Zone "P-32."

2.- Le plan original de zonage annexé au
règlement "V-267" est modifié en conséquence;

3.- Et le présent règlement entrera en
vigueur conformément à la Loi.

Maire.

Greffier.

0448

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 CITE DE STE-FOY.
 AVIS PUBLIC
 A TOUS LES INTERESSES :

Avis public est par les présentes donné par Noël Perron, Greffier, que le Conseil a adopté à la séance du 21 mars 1960, son règlement "V-448" amendant le règlement "V-367" Zone "R-D-10" :

Que le dit règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à une assemblée publique spéciale tenue à cette fin le 30 mars 1960 :

Qu'une copie dudit règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance :

Et que ledit règlement sera en force quinze jours après le présent avis.

Fait et donné sous mon seing à Ste-Foy, ce 1er avril 1960.

NOEL PERRON,
 GREFFIER.

L'avis ci-dessus a été publié dans le
 journal *Le Soleil* le
 4 ième jour de *avril* 1960
 conformément à la résolution No. 7870.

Sainte-Foy, ce 4 ième jour de
avril 1960.

N. Perron
 Greffier.